



Marie-Anne CHAPDELAINÉ

Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 22

Infos Thématiques

LA STRATEGIE TOURISME

SYNTHESE

Une stratégie en faveur du tourisme en France a été présentée ce jeudi 19 juin par Laurent Fabius, avec Arnaud Montebourg, Fleur Pellerin et Carole Delga.

L'objectif : accueillir 100 millions de touristes étrangers en 2020, contre 83 millions en 2012. « Sur le milliard de touristes supplémentaires d'ici à 2030, si nous en accueillons 5 %, nous pouvons quasiment doubler l'excédent que rapporte le tourisme à notre balance extérieure, actuellement 12 Md €, et réduire considérablement notre déficit. Avec, en plus, la création de centaines de milliers d'emplois, non délocalisables » (L. Fabius, 19/06/14).

La France vit « un paradoxe » :

- « D'un côté, sa situation est très positive : elle reste le 1er pays d'accueil, en nombre, pour les touristes étrangers. Et le secteur représente plus de 2 millions d'emplois.
- « De l'autre côté, en termes de recettes, nous ne sommes qu'au 3ème rang. L'Espagne reçoit environ 30 % de touristes en moins que la France, selon les années, mais cela lui rapporte 10 % de recettes en plus, voire davantage. Car les séjours y sont plus longs. Chez nous, beaucoup viennent à Paris, mais ensuite ne visitent pas nos régions ou y restent trop peu de temps ».

Pour rester le premier pays touristique du monde et parce que la compétition se développe, « il faut que nous corrigions nos insuffisances » avec :

- Une offre touristique de qualité et diversifiée : constitution de 5 pôles d'excellence (gastronomie/oenologie, montagne/sport, écotourisme/itinérance, tourisme autour des savoir-faire français (artisanat, luxe), le tourisme urbain/ nocturne), mobilisation des investissements d'avenir (15 M€), promotion de marques et de destinations phares, ...
- Un accueil amélioré : à Roissy, à la Gare du Nord, avec un train express entre Roissy et Paris, un forfait taxi et une voie réservée aux bus et aux taxis pour le trajet Paris-Roissy, l'extension de l'initiative « visas en 48 H » lancée en Chine, la suppression de l'obligation de présenter une réservation d'hôtel lors d'une demande individuelle de visa de court séjour, une augmentation de 20% de l'effectif policier sur les principaux sites touristiques, l'encouragement du commerce des touristes le dimanche (boulevard Haussmann) et dans les gares, ...
- Le numérique au cœur du tourisme – « nous voulons devenir les champions » en la matière, « il y a là un marché considérable » (F. Pellerin, 19/06/14) : plan de déploiement du wifi gratuit dans les lieux très touristiques et incitation des hôtels à se doter du wifi, développement des services Internet adressés aux touristes, concours pour de nouvelles applications gratuites, réduction de la dépendance à l'égard des grandes plateformes de distribution en ligne, ...
- Le développement de la formation : baccalauréat technologique hôtellerie-restauration en 2015, ...

- Des vacances largement accessibles : portail destiné aux ménages modestes pour préparer leur projet (lieu, contenu, forme, durée, budget), avec sélection d'offres abordables à tarifs préférentiels, un fonds « tourisme social investissement », avec 75M€ pour rénover le patrimoine du tourisme social, ...

Les 30 décisions de cette stratégie sont présentées ci-dessous.

Une offre touristique de qualité et diversifiée

EN CHIFFRES

- . 1er pays d'accueil avec 83 millions de touristes étrangers accueillis dans notre pays en 2012
- . Objectif : 100 millions en 2020
- . Plus de 2 millions d'emplois directs et indirects
- . Plus de 7% du PIB
- . Environ 12 Md€ d'excédent commercial chaque année

1. Constituer cinq pôles d'excellence : gastronomie/oenologie, montagne/sport, écotourisme/itinérance, tourisme autour des savoir-faire français (artisanat, luxe), le tourisme urbain/ nocturne. Ces pôles visent à développer et accroître la visibilité de l'offre touristique française à l'international sur certaines thématiques à fort potentiel.

2. Financer ces filières d'excellence par le Programme investissement avenir. Ce Programme, mis en œuvre par le Commissariat général à l'investissement, a pour but de financer des priorités telles que l'innovation ou la compétitivité de nos entreprises. Le tourisme, qui constitue l'une de nos filières d'excellence et d'innovation, doit pouvoir en bénéficier, à hauteur de 15 millions d'euros.

3. Promouvoir des destinations-phares à l'international à Paris et en France. L'objectif est de mettre en place une stratégie de destination à l'international et promouvoir l'ensemble du territoire à partir de marques fortes existantes (exemple : marque Bourgogne). La promotion à l'international de ces destinations se fera en lien avec le GIE Atout France. Au niveau local, la loi de réforme territoriale devrait consacrer le rôle pilote des Régions.

Un accueil amélioré

4. Améliorer l'accueil à l'aéroport de Roissy. Certains progrès sont déjà notables : Aéroports de Paris a pris l'initiative de mettre en place des messages de bienvenue à l'arrivée. D'autres initiatives sont proposées (écrans d'information en 15 langues, bornes interactives et multilingues d'information sur Paris, les transports, etc.).

5. Améliorer l'accueil à la Gare du Nord. La SNCF entame des travaux de rénovation de la Gare du Nord en 2014. Les travaux porteront sur différentes zones (y compris la zone Eurostar, à partir de 2015). Une modification de la circulation autour de la gare est à l'étude. « Quand on fait la comparaison avec Saint-Pancras à Londres, nous devons progresser » (L. Fabius, 19/06/14).

6. Mettre en place un train express entre Roissy et Paris. Les travaux pour le Charles-de Gaulle Express débuteront en 2017. Un chef de projet sera nommé et un comité de suivi mis en place dans les prochaines semaines pour assurer le respect du calendrier. Les touristes doivent pouvoir relier la capitale en 20 minutes, par un moyen de transport fiable et sûr.

7. Augmenter la fréquence et la visibilité des trains directs entre Roissy et Paris. A l'heure actuelle, les seuls trains directs reliant Paris à Roissy sur le RER B circulent en heure creuse. Le Président de la Région Ile-de-France étudie l'accroissement du nombre de trains en liaison directe Paris-Roissy sur la ligne du RER B, tôt le matin notamment.

8. Mettre en place, en concertation avec les organisations concernées, un forfait taxi pour le trajet Paris-Roissy. Ce forfait, qui doit être établi au 1er janvier 2015 après concertation, facilitera le recours à ce moyen de transport en le rendant plus prévisible et plus transparent.

9. Mettre en place une voie réservée aux bus et aux taxis sur l'autoroute A1. Pour réduire le temps de transport Paris-Roissy, cette mesure sera effective au 1er janvier 2015.

10. Etendre l'initiative « visas en 48 H », lancée en Chine, notamment à plusieurs pays du Golfe, à l'Afrique du Sud et à l'Inde. Cette initiative sera mise en œuvre dans les 12 mois. Elle permettra une augmentation du nombre de visas accordés en réduisant les délais d'obtention, sans qu'elle n'affecte la qualité des contrôles.

11. Supprimer l'obligation de présenter une réservation d'hôtel lors d'une demande individuelle de visa de court séjour. Cette mesure sera d'application immédiate pour tous les pays où la loi ne l'interdit pas. Elle permettra aux hôteliers de ne pas avoir à subir les désagréments des réservations fictives pour l'obtention de visas.

12. Exempter de visas pour l'accès aux territoires ultra-marins des touristes de plusieurs nationalités, en provenance des pays voisins. Les touristes de plusieurs pays situés dans les régions où se trouvent nos départements et collectivités d'outre-mer seront dispensés de visas, comme par exemple les touristes chinois se rendant à la Réunion.

13. Proposer à l'Union européenne de nouvelles exemptions de visas Schengen en faveur d'Etats à fort potentiel économique et sans risque migratoire.

14. Mettre en place le Passeport Talent pour rendre la France plus accessible à certains publics cible. Cette mesure permettra d'accorder des titres de séjour de quatre ans à des personnes hautement qualifiées, chercheurs, investisseurs, entrepreneurs. Elle fera partie de la loi immigration prévue pour l'automne 2014.

15. Faire mieux connaître le système PARAFE de contrôle automatisé des passeports, en particulier auprès des citoyens européens. Ce système permet de passer plus rapidement le contrôle aux frontières à l'arrivée dans notre pays. Un effort de promotion sera effectué, notamment par Aéroports de Paris.

16. Mieux orienter les touristes à leur arrivée : une signalétique commune sera identifiée et développée avant fin 2014 par le STIF et les responsables concernés dans les gares, aéroports et stations de métro afin de mieux renseigner les touristes. Elle portera notamment sur quelques pictogrammes communs à tous ces lieux (« taxis », « trains », « interdiction de fumer », etc.).

17. Renforcer la sécurité. Conformément au Plan sécurité élaboré par le ministre de l'Intérieur, les dispositifs de sécurité seront renforcés dès 2014 sur les principaux sites touristiques, avec une augmentation de 20% de l'effectif policier. Des brigades de sécurité spécialisées sont déjà déployées pour la Gare du Nord. Elles le seront très prochainement sur les Champs-Élysées.

18. Encourager le commerce des touristes le dimanche. Le gouvernement souhaite que soient rapidement élargies, sans préjudice des compétences de la Ville de Paris et en concertation avec les partenaires concernés, les dérogations accordées à des zones touristiques de grande affluence, notamment les grands magasins du boulevard Haussmann.

19. Encourager le commerce des touristes dans les gares. Le gouvernement promouvra une même évolution pour les commerces des principales gares de France. Les commerces des aéroports sont déjà autorisés à ouvrir le dimanche.

Le numérique au coeur du tourisme

20. Mettre en place un plan de déploiement du wifi gratuit dans les lieux très touristiques et inciter les hôtels à se doter du wifi. ADP a initié cette démarche pour ses aéroports parisiens. Le Gouvernement incitera les autres acteurs du secteur à faire de même.

21. Développer les services Internet adressés aux touristes :

- Développer les données accessibles en mobilité, en collaboration avec les grands acteurs du secteur. Les services innovants en matière de géolocalisation faciliteront l'orientation des touristes et leur mobilité à travers la France. Ils les inciteront à demeurer plus longtemps dans notre pays ;
- Améliorer l'information disponible et le contenu de nos sites web. Des volets spécifiques au tourisme seront créés sur les sites web du Quai d'Orsay, des ambassades, des consulats, des Alliances Françaises si elles l'acceptent.

22. Lancer un concours autour de 5/10 applications, qui devront être disponibles gratuitement pour les touristes d'ici le 1er janvier 2015. Celles-ci pourraient, par exemple, offrir de la traduction automatique, des services d'urgence, des informations sur les équipements et prestations disponibles pour les enfants dans un lieu donné, etc.

23. Accompagner les acteurs du tourisme dans la transition numérique, en réduisant leur dépendance à l'égard des grandes plateformes de distribution en ligne. Les acteurs seront incités à se fédérer et à mettre en place des politiques de fidélisation, de formation, de mise en commun de leur stratégie numérique. « Cela se fait beaucoup aux Etats-Unis, où on peut avoir 3 000 établissements regroupés en réseau et qui proposent "5 nuits payantes dans le réseau, une 6e nuit gratuite". En réseau, les hôteliers seront plus forts » (F. Pellerin, 19/06/14).

24. Saisir l'Autorité de la concurrence pour un avis attendu avant fin 2014 au sujet du cadre contractuel entre agences de réservation en ligne et hôteliers. Certaines pratiques doivent être mieux encadrées. Les hôteliers, notamment, doivent être en mesure de contrôler les prix qu'ils souhaitent proposer, le cas échéant sous forme de contrat de mandat. « Cela se fait dans le milieu de l'édition, où celui qui fixe le prix est bien l'opérateur, et non l'intermédiaire. Soyons clair: il ne s'agit pas de contester la part de marché de tel ou tel, mais de redonner aux hôteliers les moyens d'avoir une vraie politique commerciale, avec des promotions » (F. Pellerin, 19/06/14).

Le développement de la formation

25. Décliner les dispositions de l'Accord national interprofessionnel dans le secteur touristique. A chaque fois que nécessaire, les conditions de travail seront améliorées dans le secteur touristique, pour en accroître l'attractivité. L'ANI prévoit des dispositions en la matière qui doivent être mises en œuvre par les branches professionnelles.

26. Mettre en place à la rentrée 2015 un baccalauréat technologique hôtellerie-restauration qui permettra des poursuites d'études dans tous les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. La pratique des langues étrangères sera par ailleurs davantage valorisée dans les classements hôteliers.

Des vacances largement accessibles

27. Développer des vacances accessibles pour tous :

- L'Agence Nationale des chèques vacances mettra en place un portail destiné aux ménages modestes afin de les accompagner dans la préparation de leur projet (lieu, contenu, forme, durée, budget). Il leur sera proposé une sélection d'offres abordables à tarifs préférentiels élaborée par les opérateurs partenaires, commerciaux ou associatifs.
- Un fonds « tourisme social investissement », doté de 75M€ et capable d'intervenir en fonds propres,

est mis en place. Il permettra la rénovation du patrimoine du tourisme social, en liaison avec la Caisse des dépôts, l'Ircantec et l'Agence Nationale des chèques vacances.

Et aussi

28. Simplifier les normes applicables aux professionnels du tourisme. Une ordonnance de simplification des normes comportant un volet tourisme sera prise à l'automne 2014. Elle portera sur :

- la numérisation/dématérialisation de certaines procédures comme la déclaration d'ouverture des piscines, l'inscription au registre du transport de personnes pour les navettes aéroports, etc ;
- la réglementation sur l'affichage des prix dans les hôtels ;
- la simplification des règles d'urbanisme, etc.

29. Etendre les années croisées au tourisme. Ces échanges culturels entre la France et un pays partenaire sont pratiqués avec succès. Ils seront désormais accompagnés d'un « volet tourisme ».

30. Inscrire la priorité du tourisme dans la durée : sera mis en place un Conseil de la promotion du tourisme. Il sera chargé de définir, en concertation avec les acteurs concernés, un Plan tourisme pour 2020. Une conférence annuelle du tourisme sera organisée. La prochaine aura lieu au second semestre 2015. Ces décisions doivent être accompagnées partout d'un effort collectif constant pour améliorer l'accueil que nous réservons aux touristes et populariser cette notion. C'est une démarche positive, pour le secteur comme pour l'image de notre pays. Dans cette optique, France Télévisions a été chargé de lancer un challenge de l'accueil dans le cadre de l'émission « Midi en France ». Ce projet débutera en septembre.

ZOOM SUR ...

Faire de la France une pionnière du tourisme numérique (Fleur Pellerin, 19/06/14)

Miser sur le tourisme numérique

« Il faut se concentrer sur les vagues d'innovations qui sont en train d'arriver. Nous voulons devenir les champions du m-tourisme (tourisme sur mobiles, soit sur smartphones et tablettes, ndlr). Aucun pays n'est pour l'instant en pointe sur cette question et nous pensons que la France a vraiment une carte à jouer. Il faut que des entreprises développent des applications très innovantes et utiles pour enrichir l'expérience du touriste : des applications de géolocalisation, sur la réalité augmentée, des recommandations de restaurants, d'activités... Car il y a une demande d'individualisation croissante des touristes aujourd'hui. Ils veulent pouvoir définir leur parcours en fonction de leurs centres d'intérêt, changer à la dernière minute... On a là un énorme gisement de valeur ».

Mesures concrètes

« Le gouvernement veut lancer une démarche d'innovation ouverte: nous allons pousser les grands groupes à coopérer avec des start-up qui travaillent sur ces sujets. Certaines grandes entreprises ont parfois eu du mal à mettre en oeuvre en interne une stratégie digitale et ont raté le coche il y 10 ans. Elles ont tout intérêt à se faire aider. Les grands noms du tourisme réunis depuis février au sein de l'Alliance 46.2 (dont Accor, SNCF, ADP...) sont très intéressés par une telle démarche de coopération. Pour nous, il s'agit à la fois de stimuler leur développement et de créer un écosystème de start-up autour du tourisme. » (+ cf. supra)